



PATRIMOINE

Conservation et restauration du patrimoine

OBJECTIF

Accompagner les collectivités dans la connaissance, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine mobilier et maritime du département.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Réalisation d'inventaires et de traitements de conservation in situ des œuvres (espaces publics, édifices religieux).
- ✓ Restauration d'œuvres d'art (peinture et sculptures).
- ✓ Restauration et conservation de barques traditionnelles.
- ✓ Conseil aux communes pour la conservation et la valorisation de leur patrimoine mobilier.

Centre de conservation et de restauration du patrimoine :

04 68 85 89 40 - at-patrimoine@cd66.fr

